

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie L'Enfant Magique Inc.	Numéro de permis 2022093	Date d'inspection Le 05 mars 2025		
Nom de l'établissement Halte Scolaire L'Enfant Magique		Numéro de téléphone (506) 789-2220		
Adresse 61 Dover Street Campbellton NB E3N 1P7				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. L'aire de jeu extérieur est entourée d'une clôture. Les éducatrices entretiennent l'aire de jeu extérieur en sorte d'assurer la sécurité des enfants.
- Les dossiers et documents administratifs suivants sont tenus sur les lieux, les dossiers des enfants et des membres du personnel, les fiches des médicaments administrés, les registres des présences quotidiennes des enfants, les registres des présences des membres du personnel, les rapports d'incident, les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs, les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie qui sont menés chaque mois et les formules de gestion des maladies possibles.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations:
Pendant les jeux libres, les enfants s'amuse à faire des constructions avec des blocs Lego et joue au hockey boule. Les enfants se sont allés jouer au gymnase et après sont allés jouer à l'extérieur.

original signé par
Mona Martin

Le 05 mars 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Nadine Nono

Le 05 mars 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date